

LIMOGES MÉTROPOLITAIN
N° 27442

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L. 5211-10 ;
 Vu la délibération n°12 du 17 avril 2023 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président ;
 Considérant que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;
 Considérant que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole ;
 Considérant que Mme Marie CROUZOULON assure les fonctions de Directrice du centre de l'eau et des espaces naturels du sein du Pôle proximité et environnement ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er. Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle proximité et environnement ;
- Tout document relatif à l'analyse et la sélection des candidatures des marchés du Pôle proximité et environnement ;
- Tout bon de commande y compris sous le logiciel KIMCOE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre (moins de 40 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle proximité et environnement) ;
- Ordres de mission (et tous les documents s'y rapportant) concernant les agents du Pôle proximité et environnement, destinés aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine.

ARTICLE 2. En l'absence de M. Jean-Luc MAZEAU, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des ordres de mission (et des documents s'y rapportant), à Mme Marie CROUZOULON à compter du lundi 27 octobre 2023 jusqu'au lundi 10 novembre 2023 inclus.

ARTICLE 3. Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°26950 du 18 août 2023.

ARTICLE 4. Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Mazeau, DGS et Responsable du Pôle proximité et environnement à Mme Crouzoulon, Directrice

1 DOCUMENT - Publié le 24 Octobre 2025

Arrêté



27442.pdf
(.pdf, 152,9 Ko)



TÉLÉCHARGER